



Office fédéral de l'aviation civile
PSIA Genève
Case postale
3003 Berne

Genève, le 8 janvier 2018

Enquête publique concernant le projet de fiche de plan sectoriel de l'infrastructure aéroportuaire (PSIA) relative à l'aéroport international de Genève (AIG)

Monsieur,

C'est avec intérêt que notre Union a pris connaissance du projet susmentionné. Pour rappel, l'UAPG regroupe six Fédérations patronales sur le canton de Genève, représentant une très large part des différents secteurs économiques (industrie, bâtiment, horlogerie, sciences de la vie, commerce et services), lesquels occupent plus de 170'000 emplois, soit une très large majorité du secteur privé. Sa principale mission consiste à défendre les intérêts de ses membres et de l'économie en général. A ce titre, elle se sent particulièrement concernée par le projet susmentionné.

Pour rappel, Genève est un canton-ville d'environ 500'000 habitants, dont le rayonnement va bien au-delà de ce qu'une petite ville de cette taille permet habituellement d'espérer. La croissance de notre canton et son caractère international sont indissociables de la présence et du développement de son aéroport. Ce dernier participe largement à la prospérité du canton et, partant, au bien-être de ses habitants. Pour rappel, la desserte genevoise est particulièrement importante pour son économie. 70'000 tonnes de marchandises transitent chaque année par Genève, auxquelles il convient d'ajouter 5'000 tonnes de courrier postal. La présence de l'Aéroport est également indissociable du caractère international de notre canton, qui accueille sur ses terres de nombreuses organisations internationales et non gouvernementales, ainsi que de multiples missions et représentations diplomatiques. Enfin, l'AIG a la particularité d'avoir un trafic essentiellement (à 95%) local, à la différence d'une structure comme Zurich, qui est constituée pour 30% de vols de correspondance. Il convient également de souligner que l'AIG est au bénéfice d'une concession fédérale et doit de ce fait respecter certaines obligations.

D'une manière générale, l'UAPG accueille positivement la proposition de fiche PSIA pour l'AIG. Celle-ci est de nature à permettre de concilier le développement indispensable de notre infrastructure aéroportuaire en regard de la demande de trafic et les attentes légitimes en matière de protection contre les nuisances et de développement durable.

Ainsi, notre Union soutient l'objectif selon lequel l'AIG doit permettre de répondre à la demande pour ce qui concerne les liaisons aériennes. Elle adhère également à l'augmentation de 40 à 47 mouvements par heure de la capacité de la piste revêtue, qui répond à ce même objectif.

Quant à l'exposition au bruit, notre Union adhère à la volonté exprimée dans le projet de lutter contre les nuisances sonores. Elle appelle toutefois à un certain réalisme et au pragmatisme dans l'application de cet ambitieux objectif, sans que son principe ne soit remis en cause. Elle déplore par ailleurs un manque de précision quant aux mesures permettant d'atteindre le but fixé. Elle souhaite que ces dernières soient envisagées dans le respect du principe de proportionnalité, permettant également à l'AIG de répondre à la demande du marché.

La question des horaires doit également être abordée avec le même état d'esprit. S'il n'est évidemment pas question de banaliser les vols au-delà de 22 heures, les mesures de restriction doivent tenir compte des impératifs des compagnies basées à Genève qui doivent rapatrier sur le territoire genevois leurs avions, dont certains peuvent avoir à subir des retards indépendants de leur volonté. Pour ce qui concerne les vols de nuit longs courriers au départ de Genève, notre Union adhère à la proposition d'obliger les compagnies aériennes à recourir à des appareils nouvelle génération moins bruyants, tout en invitant ici également à une certaine souplesse dans la mise en œuvre de la mesure, notamment à l'égard de compagnies dont la flotte est en cours de renouvellement.

En conclusion de cette brève prise de position, notre Union soutient globalement le projet de fiche PSIA, laquelle constitue un compromis acceptable entre le maintien et le développement d'une desserte aérienne de qualité, indispensable au dynamisme et au rayonnement de la région genevoise, et le respect du développement durable. L'UAPG déplore toutefois un manque de précision concernant les mesures à prendre sur le plus long terme, et appelle à une mise en œuvre pragmatique et respectueuse du principe de proportionnalité de la fiche, laquelle doit pouvoir être adaptée en fonction des contraintes techniques et économiques.

En vous remerciant pour l'attention portée à ces quelques lignes, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de notre parfaite considération.



P.O. Jean-Luc Favre

Président



Stéphanie Rueggsegger

Secrétaire permanente